



# Plan de protection avec certificat obligatoire contre le COVID-19 lors de cours et de manifestations du SSPR

valable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021

Les règles de l'OFSP : « nouveau coronavirus : voici comment nous protéger » prévalent. Si des mesures de protection cantonales sont données, elles sont à respecter.

- ✚ Ce plan de protection s'applique aux cours et événements avec obligation de certificat Covid. Les participants âgés de 16 ans et plus doivent être munis d'un certificat Covid valide.
- ✚ Les participants de moins de 16 ans portent un masque de protection. Les enfants avant leur 12e anniversaire sont dispensés de l'obligation de porter un masque.
- ✚ Au début, l'authenticité et la validité du certificat Covid sont contrôlées au moyen de l'application « COVID-Certificate Check » et vérifiées avec une pièce d'identité correspondante avec photo.
- ✚ Toutes les personnes présentes respectent en tout temps la distance minimale de 1.5m entre elles.
- ✚ Obligation de porter un masque de protection :
  - Les participants de moins de 16 ans aux cours et événements, tant pour la partie théorique (assis) que pendant la partie pratique (à l'intérieur et à l'extérieur).
  - Si la distance minimale de 1,5 m avec d'autres personnes ne peut être maintenue pendant plus de 15 minutes.
- ✚ Des masques de protection sont mis à disposition.
- ✚ Les participants sont priés de suivre les directives des employés du SSPR et du service traiteur.
- ✚ Les personnes présentant des symptômes de l'infection au coronavirus ne sont pas autorisées à participer au cours ou à la manifestation. Elles sont priées de rentrer à la maison (avec un masque de protection) et de suivre les exigences de l'OFSP par rapport à l'isolement/la quarantaine.
- ✚ Une liste de présence est tenue à jour avec les données suivantes :
  - Prénom, nom, adresse ainsi que numéro de téléphone
  - Cette liste est conservée durant 14 jours
- ✚ Toutes les personnes présentes se lavent et/ou se désinfectent régulièrement les mains. Des installations sanitaires avec du savon et du désinfectant sont à disposition.
- ✚ Les locaux sont aérés régulièrement.
- ✚ Les surfaces ainsi que les objets sont nettoyés / désinfectés avant et après leur utilisation.

Le 22 septembre 2021, Raymond Miserez, gérant SSPR/BGK